

Association pour les intérêts
de la Commune de Corsier
Mme Kira Andréasson
Présidente
36 Route de l'Eglise
1246 Corsier
076/571.91.42



GRAND CONSEIL		
Expédié le:	Session GC: 25-26.09.2025	
Président	X	Députés (100)
Correspondance GC	X	Bureau
Secrétariat		Chefs de groupe
Commission:		
Objet:	P2217	
Copie à:		



C4174

A l'attention du
Grand Conseil
Secrétariat général du Grand Conseil
Case postale 1211
Genève 3
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
1204 Genève

Corsier, le 15 septembre 2025

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés,

Je fais suite au débat du 28 août concernant la pétition « *Non à la Voie Bleue à Corsier-Port, mais oui à la Voie Bleue au bon endroit* », signée par plus de 1000 citoyennes et citoyens. À la consternation des pétitionnaires, ce débat s'est déroulé dans des conditions indignes de votre Parlement. Une pétition de cette ampleur, touchant au patrimoine mondial de l'UNESCO, aux deniers publics et à la volonté clairement exprimée des habitants, méritait rigueur et considération.

Or, la rapporteuse de majorité, Mme Khamis Vannini Uzma, s'est limitée à un rapport expédié, ponctué de légèretés suscitant rires et désordre. Le rapporteur de minorité, M. Jacques Jeannerat, a multiplié les erreurs : financement prétendument privé alors qu'il sera couvert par 12 communes à hauteur de 1,25 million par an ; confusion sur les ports d'attache ; minimisation des critiques de l'archéologue Pierre Corboud, pourtant ignorées par l'OFT et le Conseil d'État au risque de mettre en péril le classement UNESCO.

D'autres interventions ont accentué ce malaise :

- M. Wenger a tenté de discréditer les auteurs de la pétition, oubliant les 1000 signatures recueillies en un temps record.
- M. Eckert a évoqué un bilan carbone « neutre », alors que le projet prévoit 64 000 litres de diesel et 171 tonnes de CO₂ par an.
- M. Conne a salué l'initiative privée, taisant le déficit chronique supporté par les contribuables.
- Seul M. Andersen a reconnu la réalité : accessibilité impossible (400 m de pente), déficit structurel, trafic et stationnement sauvage inévitables.

Le traitement de cette pétition fut expéditif, à l'image d'un projet imposé à Corsier malgré l'opposition officielle de la commune, exclue de la convention de financement afin d'éviter un référendum. La vérité est claire : la population corsiéroise ne veut pas de ce projet, les autorités

locales s'y opposent, et même le Conseil d'État admet ses failles : absence d'accessibilité, menace sur le patrimoine UNESCO, déficit structurel financé par les communes et gratuité artificielle aux frais des contribuables.

Mesdames et Messieurs les Députés, l'image donnée par ce débat a profondément déçu les signataires. Une pétition citoyenne mérite écoute et respect, non propos condescendants et traitement expéditif. Je vous demande de conduire vos prochaines discussions avec dignité, rigueur et sérieux, afin que la voix des citoyennes et citoyens soit réellement entendue.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, l'expression de ma considération distinguée.

2'495 signes (espaces non compris)



Kira Andréasson

*Présidente
Association pour les intérêts de la
commune de Corsier*